

**Zeitschrift:** Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne  
**Herausgeber:** Chancellerie d'État du canton de Berne  
**Band:** 12 (1912)

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Table des matières

## du tome XII du Bulletin des lois.

(Année 1912.)

---

	Page
<b>I. Lois et ordonnances cantonales . . . .</b>	1—264
<b>II. Lois et ordonnances fédérales, appendice</b>	1—554

### I. Lois et ordonnances cantonales.

<i>Règlement</i> qui détermine les attributions des présidents de tribunal et des juges d'instruction du district de Berne, 22 octobre 1910 . . . . .	1
<i>Dispositions additionnelles</i> à ce règlement, 6 janvier 1912 . . . . .	5
<i>Tarif</i> des émoluments fixes des secrétariats de préfecture, 16 janvier 1912 . . . . .	7
<i>Ordonnance</i> qui place les torrents de Guttannen sous la surveillance de l'Etat, 26 janvier 1912 . . . . .	14
<i>Règlement</i> concernant la section des sciences commerciale et économique de la faculté de droit de l'université de Berne, 30 janvier 1912 . . . . .	15
<i>Ordonnance</i> qui place sous la surveillance de l'Etat le ruisseau appelé Ferrenbergbächlein, 13 février 1912 . . . . .	24
<i>Décret</i> réglant l'emploi de la subvention fédérale en faveur de l'école primaire, 26 février 1912 . . . . .	25
<i>Ordonnance</i> concernant la tenue et l'usage des casiers judiciaires, 13 mars 1912 . . . . .	28

## IV

	Page
<i>Ordonnance</i> concernant l'apprentissage du métier de confiseur ou de pâtissier, 15 mars 1912	39
<i>Ordonnance</i> relative à la protection et à la conservation des monuments naturels, 29 mars 1912 . . . . .	41
<i>Règlement</i> qui détermine les devoirs et attributions des directeurs, des maîtres et des conducteurs de travaux des écoles agricoles du canton de Berne, 19 avril 1912 . . . . .	45
<i>Règlement</i> qui fixe l'organisation et les attributions de la commission de l'enseignement agricole, 19 avril 1912 . . . . .	53
<i>Décret</i> qui porte réorganisation de la Direction des travaux publics et des chemins de fer, 22 avril 1912 . . . . .	57
<i>Ordonnance</i> relative à la protection des plantes sauvages, 25 avril 1912 . . . . .	61
<i>Règlement</i> concernant les indemnités de déplacement des fonctionnaires et employés de l'administration de l'Etat, 7 mai 1912 . . . . .	64
<i>Règlement de service</i> qui détermine les attributions et les devoirs des fonctionnaires et employés du laboratoire cantonal pour le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, 10 mai 1912 . . . . .	69
<i>Ordonnance</i> concernant l'emploi des enfants en âge scolaire comme quilleurs, 14 mai 1912	72
<i>Décret</i> qui modifie les art. 15 et 23 du décret du 16 mars 1910 concernant la commission cantonale des recours en matière d'impôt, 20 mai 1912 . . . . .	74

	Page
<i>Règlement</i> concernant la section des sciences commerciales, économiques et administratives de la faculté de droit de l'université de Berne, 7 juin 1912 . . . . .	75
<i>Règlement</i> concernant le programme d'enseignement, le régime de l'internat et l'administration de l'école agricole de la Rütli près Zollikofen, 12 juin 1912 . . . . .	85
<i>Règlement</i> concernant le programme d'enseignement, le régime de l'internat et l'administration de l'école de laiterie de la Rütli près Zollikofen, 12 juin 1912 . . . . .	97
<i>Arrêté</i> qui modifie le règlement concernant le ramonage, 12 juin 1912 . . . . .	109
<i>Convention intercantonale</i> relative au contrôle et à la police de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat et sur les canaux de la Thièle et de la Broye, 17 juin 1912	110
<i>Règlement intercantonal</i> concernant la police de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat et les canaux de la Thièle et de la Broye, 17 juin 1912 . . . . .	114
<i>Loi</i> sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer, 7 juillet 1912	140
<i>Règlement</i> concernant les indemnités de déplacement des agents de la police cantonale, 30 juillet 1912 . . . . .	149
<i>Ordonnance</i> relative au règlement intercantonal concernant la police de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat et les canaux de la Thièle et de la Broye, du 17 juin 1912, 30 juillet 1912 . . . . .	152

## VI

	Page
<i>Ordonnance</i> portant exécution de la loi fédérale sur les poids et mesures, 28 août 1912 . . .	153
<i>Décret</i> portant garantie de l'Etat pour l'intérêt de l'emprunt hypothécaire en second rang du chemin de fer du Lœtschberg, 17 septembre 1912	163
<i>Ordonnance</i> concernant l'estimation officielle des immeubles, 17 septembre 1912 . . . . .	165
<i>Ordonnance</i> concernant l'organisation de la Direction des travaux publics et des chemins de fer, 25 septembre 1912 . . . . .	172
<i>Ordonnance</i> qui place le torrent appelé Staub- bach sous la surveillance de l'Etat, 1 <sup>er</sup> octobre 1912 . . . . .	182
<i>Ordonnance</i> qui place le ruisseau appelé Eich- holzgraben sous la surveillance de l'Etat, 22 octobre 1912 . . . . .	183
<i>Règlement</i> fixant la rétribution des fonctionnaires et employés de la Maternité cantonale, 22 octobre 1912 . . . . .	184
<i>Ordonnance</i> qui fixe le nombre et le ressort territorial des bureaux de vérification des poids et mesures, 29 octobre 1912 . . . . .	187
<i>Ordonnance</i> relative à l'interdiction de souiller les eaux publiques au préjudice de la pêche, 5 novembre 1912 . . . . .	189
<i>Règlement</i> concernant les inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires, 15 novembre 1912	191
<i>Décret</i> concernant l'organisation de l'inspectorat cantonal de l'assistance publique, 19 novembre 1912 . . . . .	195

VII

	Page
<i>Décret</i> portant création d'une troisième place de pasteur pour la paroisse de l'église St-Jean, à Berne, 19 novembre 1912 . . . . .	197
<i>Décret</i> portant incorporation de la commune municipale de Goldiwil à celle de Thoune, 19 novembre 1912 . . . . .	198
<i>Décret</i> qui modifie le tarif des émoluments de la Chancellerie d'Etat, 19 novembre 1912 . . .	199
<i>Loi</i> qui porte adhésion du canton de Berne au concordat concernant l'exécution forcée des dettes de droit public, 1 <sup>er</sup> décembre 1912 . . .	200
<i>Loi</i> sur la police des pauvres et les maisons d'internement et de travail, 1 <sup>er</sup> décembre 1912 . . . . .	204
<i>Ordonnance</i> qui porte exécution de la loi fédérale sur la pêche du 21 décembre 1888, 14 décembre 1912 . . . . .	231
<i>Règlement</i> concernant la pêche au filet dans les lacs du canton de Berne, 14 décembre 1912 . . . . .	237
<i>Règlement</i> sur les attributions des greffiers des tribunaux, 14 décembre 1912 . . . . .	242
<i>Arrêté</i> qui modifie l'ordonnance du 16 mars 1907 concernant l'encouragement de l'enseignement professionnel, 21 décembre 1912 . . . . .	254
<i>Ordonnance</i> concernant l'exercice et l'enseignement de la maréchalerie, 31 décembre 1912 . . . . .	256





**Table alphabétique des matières**  
**du tome XII du Bulletin des lois.**

(Année 1912.)



Lois et ordonnances cantonales.

**A.**

	Page
<i>Agriculture. V. Ecoles agricoles et Enseignement agricole.</i>	
<i>Apprentissage. Ordonnance concernant l'— du métier de confiseur ou de pâtissier . . . . .</i>	39
<i>Assistance publique. Décret concernant l'organisation de l'inspectorat cantonal de l'— . . . .</i>	195

**B.**

<i>Berne. Règlement qui détermine les attributions des présidents de tribunal et des juges d'instruction du district de — . . . . .</i>	1
<i>Dispositions additionnelles à ce règlement . . . . .</i>	5
<i>Décret portant création d'une troisième place de pasteur pour la paroisse de l'église St-Jean, à —</i>	197
<i>Bureaux de vérification. V. Poids et mesures.</i>	

**C.**

<i>Casiers judiciaires. Ordonnance concernant la tenue et l'usage des — . . . . .</i>	28
---	----



	Page
<i>Chancellerie d'Etat.</i> Décret qui modifie le tarif des émoluments de la — . . . . .	199
<i>Chemins de fer.</i> Loi sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des — .	140
Décret portant garantie de l'Etat pour l'intérêt de l'emprunt hypothécaire en second rang du chemin de fer du Lœtschberg . . . . .	163
<i>V. Travaux publics.</i>	
<i>Commission cantonale des recours. V. Impôt.</i>	
<i>Commission de l'enseignement agricole. V. En-</i> <i>seignement agricole.</i>	
<i>Communes. V. Thoune.</i>	
<i>Concordats. V. Dettes de droit public et Navigation.</i>	
<i>Confiseurs. V. Apprentissage.</i>	
<i>Cours d'eau.</i> Ordonnance plaçant sous la sur- veillance de l'Etat:	
1° les torrents de Guttannen . . . . .	14
2° le Ferrenbergbächlein . . . . .	24
3° le Staubbach . . . . .	182
4° l'Eichholzgraben . . . . .	183

## D.

<i>Denrées alimentaires.</i> Règlement concernant les inspecteurs cantonaux des — . . . . .	191
<i>V. Laboratoire cantonal.</i>	
<i>Dettes de droit public.</i> Loi qui porte adhésion du canton de Berne au concordat concernant l'exécution forcée des — . . . . .	200

## E.

<i>Eaux publiques. V. Pêche.</i>	
<i>Ecole primaire.</i> Décret réglant l'emploi de la subvention fédérale en faveur de l'— . . . . .	25

	Page
<i>Ecoles agricoles.</i> Règlement qui détermine les devoirs et attributions des directeurs, des maîtres et des conducteurs de travaux des — du canton de Berne . . . . .	45
<i>Ecole agricole de la Rütli.</i> Règlement concernant le programme d'enseignement, le régime de l'internat et l'administration de l'— près Zollikofen . . . . .	85
<i>Ecole de laiterie de la Rütli.</i> Règlement concernant le programme d'enseignement, le régime de l'internat et l'administration de l'— près Zollikofen . . . . .	97
<i>Economie politique.</i> V. <i>Université.</i>	
<i>Eichholzgraben.</i> V. <i>Cours d'eau.</i>	
<i>Emoluments.</i> V. <i>Chancellerie d'Etat et Secrétariats de préfecture.</i>	
<i>Employés.</i> V. <i>Indemnités de déplacement.</i>	
<i>Emprunt.</i> V. <i>Chemins de fer.</i>	
<i>Enseignement agricole.</i> Règlement qui fixe l'organisation et les attributions de la commission de l'—	53
<i>Enseignement commercial.</i> V. <i>Université.</i>	
<i>Enseignement professionnel.</i> Arrêté qui modifie l'ordonnance du 16 mars 1907 concernant l'encouragement de l'— . . . . .	254
<i>Estimation des immeubles.</i> Ordonnance concernant l'— . . . . .	165

**F.**

<i>Ferrenbergbæchlein.</i> V. <i>Cours d'eau.</i>	
<i>Fonctionnaires.</i> V. <i>Indemnités de déplacement.</i>	

XII

G.

<i>Gendarmes. V. Indemnités de déplacement.</i>	Page
<i>Goldwil. V. Thoune.</i>	
<i>Greffiers. Règlement sur les attributions des — des tribunaux . . . . .</i>	242
<i>Guttannen (torrents de). V. Cours d'eau.</i>	

I.

<i>Immeubles. V. Estimation des immeubles.</i>	
<i>Impôt. Décret qui modifie les art. 15 et 23 du décret du 16 mars 1910 concernant la com- mission cantonale des recours en matière d'—</i>	74
<i>Indemnités de déplacement. Règlement concernant les — des fonctionnaires et employés de l'ad- ministration de l'Etat . . . . .</i>	64
<i>Règlement concernant les — des agents de la police cantonale . . . . .</i>	149
<i>Inspecteurs des denrées alimentaires. V. Denrées alimentaires.</i>	
<i>Inspectorat de l'assistance publique. V. Assistance publique.</i>	

J.

*Juges d'instruction. V. Berne.*

L.

<i>Laboratoire cantonal. Règlement de service qui détermine les attributions et les devoirs des fonctionnaires et employés du — pour le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels . . . . .</i>	69
<i>Loetschberg. V. Chemins de fer.</i>	

## XIII

## M.

Page

<i>Maisons d'internement et de travail. V. Police des pauvres.</i>	
<i>Maréchalerie. Ordonnance concernant l'exercice et l'enseignement de la — . . . . .</i>	256
<i>Maternité cantonale. Règlement fixant la rétribution des fonctionnaires et employés de la —</i>	184
<i>Monuments naturels. Ordonnance relative à la protection et à la conservation des — . .</i>	41

## N.

<i>Navigation. Convention intercantonale relative au contrôle et à la police de la — sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat et sur les canaux de la Thièle et de la Broye . . .</i>	110
<i>Règlement intercantonnel y relatif . . . . .</i>	114
<i>Ordonnance y relative . . . . .</i>	152

## O.

*Organisation judiciaire. V. Berne.*

## P.

*Paroisses. V. Berne.*

*Pasteurs. V. Berne.*

*Pâtissiers. V. Apprentissage.*

<i>Pêche. Ordonnance relative à l'interdiction de souiller les eaux publiques au préjudice de la —</i>	189
<i>Ordonnance qui porte exécution de la loi fédérale sur la — du 21 décembre 1888 . . . . .</i>	231
<i>Règlement concernant la — au filet dans les lacs du canton de Berne . . . . .</i>	237

	Page
<i>Plantes sauvages.</i> Ordonnance relative à la protection des — . . . . .	61
<i>Poids et mesures.</i> Ordonnance portant exécution de la loi fédérale sur les — . . . . .	153
Ordonnance qui fixe le nombre et le ressort territorial des bureaux de vérification des —	187
<i>Police cantonale. V. Indemnités de déplacement.</i>	
<i>Police de la navigation. V. Navigation.</i>	
<i>Police des pauvres.</i> Loi sur la — et les maisons d'internement et de travail . . . . .	204

### I. Dispositions disciplinaires.

#### A. Des infractions disciplinaires.

I. Espèces :	Art.
1. Mendicité :	
<i>a)</i> Définition et peine . . . . .	1
<i>b)</i> Re conduite : d'adultes . . . . .	2
d'enfants . . . . .	2
2. Oisiveté, inconduite . . . . .	3
3. Inexécution des obligations d'assistance par suite de vie déréglée ou légère . . . . .	4
4. Usage abusif des secours . . . . .	5
5. Conduite répréhensible et récalcitance envers l'autorité . . . . .	6
II. Dispositions générales :	
1. Punissabilité . . . . .	7
2. Peines disciplinaires :	
<i>a)</i> Amende . . . . .	8
<i>b)</i> Arrêts . . . . .	8
3. Prescription des infractions :	
<i>a)</i> Interruption . . . . .	9
<i>b)</i> Suspension . . . . .	9
4. Prescription des peines disciplinaires . . .	10
<b>B. Des autorités disciplinaires et du mode de procéder.</b>	
I. Autorités disciplinaires :	
1. Autorité de police locale . . . . .	11

	Art.
2. Juge de police . . . . .	12
3. Directeurs d'établissements . . . . .	13
4. Agents de police communaux . . . . .	14
<b>II. Action disciplinaire:</b>	
Introduction . . . . .	15, 16
Renvoi devant le juge . . . . .	17
Recours contre les décisions disciplinaires . . . . .	18
Formules . . . . .	19
<b>C. Du registre disciplinaire.</b>	
1. Registre . . . . .	20
2. Examen: Irrégularités . . . . .	21
3. Extrait du registre disciplinaire . . . . .	22
<b>D. Des institutions disciplinaires.</b>	
Geôles:	
a) Aménagement . . . . .	23
b) Surveillance du préfet . . . . .	23
c) Geôles communes . . . . .	23
d) Exceptions . . . . .	24
<b>E. Des frais disciplinaires et de police</b>	25, 26
<b>II. Dispositions pénales.</b>	
<b>A. Des infractions pénales.</b>	
<b>I. Espèces:</b>	
1. Mendicité grave ou qualifiée:	
a) Définition et peine . . . . .	27
b) Reconduite . . . . .	28
2. Vagabondage . . . . .	29
3. Fait de favoriser les réunions de mendiants et de vagabonds . . . . .	30
4. Fait de favoriser le jeu et l'ivrognerie et d'induire au mal . . . . .	31
5. Excitation à la désobéissance . . . . .	32
6. Abandon malicieux . . . . .	33
7. Traitement répréhensible de personnes placées en garde ou en entretien . . . . .	34
8. Mauvais traitements sur des personnes placées en garde ou en entretien . . . . .	35

	Art.
9. Abus du droit de correction . . . . .	36
10. Omission malicieuse de fournir des secours ou des aliments . . . . .	37
11. Quêtes interdites . . . . .	38
II. Dispositions générales:	
1. Applicabilité des dispositions générales du Code pénal . . . . .	39
2. Peines:	
a) Emprisonnement . . . . .	40
b) Détention dans une maison pénitentiaire de travail . . . . .	40
3. Peines accessoires . . . . .	41
4. Disposition spéciale applicable aux étrangers	42
5. Internement par voie administrative à la requête du juge . . . . .	43
6. Prescription . . . . .	44
7. Prescription de la peine de détention dans une maison pénitentiaire de travail . . . .	45
<b>B. Des autorités répressives et du mode de procéder.</b>	
I. Autorités répressives . . . . .	46
II. Mode de procéder:	
1. Applicabilité du Code de procédure pénale	47
2. For . . . . .	48
3. Infractions commises hors du canton . . .	49
For . . . . .	49
4. Infractions disciplinaires ressortissant au juge	50
<b>III. De la relégation par la voie administrative dans les maisons d'internement et de travail.</b>	
<b>A. Hospice et maison d'internement d'indigents.</b>	
1. Création et destination de l'établissement	51
2. Internement . . . . .	52
3. Autorité qui le prononce . . . . .	53
4. Autorités qui ont qualité pour le demander et manière de procéder . . . . .	54

	Art.
5. Durée de l'internement . . . . .	55
6. Transfert dans un autre établissement, élargissement, prolongation de l'internement	56
7. Séparation des sexes . . . . .	57
8. Discipline . . . . .	58
9. Prix de la pension . . . . .	59
10. Fondation par décret . . . . .	60
<b>B. Maisons de travail.</b>	
1. Création et destination . . . . .	61
2. Internement . . . . .	62
3. Internement de ressortissants bernois séjournant hors du canton . . . . .	63
4. Autorité qui prononce l'internement . . . . .	64
5. Autorités qui ont qualité pour le demander . . . . .	65
6. Mode de procéder . . . . .	66
7. Durée de l'internement . . . . .	67
8. Prolongation . . . . .	68
9. Elargissement et transfert dans un autre établissement . . . . .	69
10. Sursis . . . . .	70
11. Libération conditionnelle . . . . .	71
12. Interdiction des auberges et déchéance de la puissance paternelle . . . . .	72
13. Travail des internés . . . . .	73
14. Pension . . . . .	74
15. Asile de buveurs au lieu de maison de travail . . . . .	75
<b>IV. Dispositions spéciales.</b>	
I. Autorités:	
1. Devoirs en général . . . . .	76
2. Compétences:	
a) des communes bourgeoises qui exercent l'assistance de leurs ressortissants . . . . .	77
b) des sociétés d'éducation et de patronage privées . . . . .	78
c) des colonies de travail . . . . .	78



## XVIII

	Art.
3. Remontrances et réprimandes . . . . .	79
4. Frais de cures dans les asiles de buveurs	80
5. Rétention des papiers . . . . .	81
6. Délivrance de certificats d'indigence . .	82
7. Autorisation de faire des quêtes . . . .	83
II. Service de placement . . . . .	84
III. Asiles de relèvement et d'hospitalisation de buveurs . . . . .	85
IV. Règlement intérieur des hospices et maisons d'internement et de travail . . . . .	86
V. Dispositions disciplinaires et pénales d'ordre général:	
1. Récidive . . . . .	87
2. For en cas de faits d'omission . . . . .	88
3. Prescription en pareil cas . . . . .	89

### Dispositions finales et transitoires.

1. Dispositions finales . . . . .	90, 91, 92
2. Dispositions transitoires . . . . .	93

*Présidents de tribunal. V. Berne.*

Page

*Protection de la nature. V. Monuments naturels  
et Plantes sauvages.*

## Q.

<i>Quilleurs. Ordonnance concernant l'emploi des enfants en âge scolaire comme — . . . . .</i>	72
--	----

## R.

<i>Ramonage. Arrêté qui modifie le règlement con- cernant le — . . . . .</i>	109
--	-----

*Rütti. V. Ecole agricole et Ecole de laiterie de  
la Rütti.*

## S.

Page

*Sciences commerciales, économiques et administratives. V. Université.*

*Secrétariats de préfecture. Tarif des émoluments fixes des — . . . . . 7*

*Subvention fédérale en faveur de l'école primaire. V. Ecole primaire.*

*Staubbach. V. Cours d'eau.*

## T.

*Tarif. V. Chancellerie d'Etat et Secrétariats de préfecture.*

*Thoune. Décret portant incorporation de la commune municipale de Goldiwil à celle de — . 198*

*Traitements. V. Maternité cantonale.*

*Travaux publics. Décret qui porte réorganisation de la Direction des — et des chemins de fer . . . . . 57*

*Ordonnance concernant l'organisation de la Direction des — et des chemins de fer . . . . . 172*

*Tribunaux. V. Greffiers.*

## U.

*Université. Règlement concernant la section des sciences commerciales, économiques et administratives de la faculté de droit de l'— de Berne . . . . . 15, 75*

